

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/137  
1<sup>er</sup> décembre 1999

(99-5374)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: espagnol

## COLOMBIE

### Déclaration de Mme Marta Lucía Ramírez de Rincón Ministre du commerce extérieur

La Colombie se félicite de l'ouverture de cette troisième Conférence ministérielle, au cours de laquelle un nouveau cycle de négociations va être lancé. Elle tient à remercier le Secrétariat de l'OMC, les organisateurs et le gouvernement des États-Unis qui ont tout fait pour assurer le succès de cette troisième Conférence ministérielle au cours de laquelle nous, pays en développement, devons nous attacher à obtenir des conditions qui nous garantissent un développement durable, à court et à long terme.

Tel est notre objectif précis, comme la plupart des participants l'ont dit, hier et aujourd'hui. Nous devons résoudre les problèmes que nous avons rencontrés au cours des cinq dernières années pendant lesquelles quelques-uns des Accords de l'OMC ont été mis en œuvre, mais aussi pendant lesquelles plusieurs pays ont rencontré des difficultés en raison de l'impossibilité de pratiquer des politiques énergiques pour renforcer le secteur productif et surtout de la récente crise financière, partie il y a 18 mois du Sud-Est asiatique pour s'étendre à la Russie, puis à l'Amérique latine, et qui a non seulement entraîné la dégradation des termes de l'échange de nos pays, mais provoqué le renchérissement et la diminution des courants financiers.

C'est pour cela que, tout en réaffirmant la volonté de tous les pays Membres de mettre en œuvre la totalité des Accords, nous devons regarder la situation actuelle avec réalisme. C'est pour cela que le traitement spécial et différencié doit être expressément inscrit parmi les éléments des négociations qui vont se dérouler pendant les trois années à venir. Ce nouveau cycle de négociation doit renforcer le système multilatéral, sachant que ce système n'est pas une fin en soi mais qu'il doit être l'instrument le plus important qui permettra de garantir un développement plus rapide des pays les moins avancés et un meilleur équilibre en ce qui concerne les conditions de vie des habitants de la planète.

La création de l'OMC avait éveillé de grands espoirs chez les pays en développement qui pensaient que l'existence de règles contraignantes, le traitement non discriminatoire et l'instauration de disciplines par le biais d'accords multiples conduiraient à un équilibre des droits et des obligations dont les avantages seraient répartis équitablement entre tous les Membres de l'Organisation.

Mais il en est allé autrement. Le difficile processus de négociation du texte de la Déclaration ministérielle, à Genève, est l'image du mécontentement des pays en développement, puisque non seulement cet équilibre et ces avantages n'ont pas pu être obtenus, mais les résultats ont souvent été négatifs. D'où le sentiment généralisé que ceux qui en sont sortis gagnants sont les pays riches, ce qui risque de faire perdre sa légitimité au système. La présence de règles relatives au traitement spécial et différencié dans tous les Accords de l'OMC, considérées comme la grande conquête des pays en développement lors des négociations du Cycle d'Uruguay, s'est réduite à un répertoire non

contraignant de bonnes intentions qui ne se sont pas concrétisées et les dispositions n'ont pas été dûment mises en œuvre.

Il est désolant de constater qu'alors que de nombreux pays en développement ouvraient courageusement leur économie et mettaient en place des politiques de développement de la production dans l'espoir de se faire une place sur les marchés internationaux, les pays développés recouraient abusivement à des mesures commerciales correctives à l'égard de nos exportations et appliquaient des droits compensateurs, ouvraient des enquêtes et procédaient à des réexamens annuels de l'application de droits antidumping, nous imposaient une nouvelle règle sanitaire ou continuaient d'accorder des subventions de manière immodérée aux exportations de produits agricoles. Pendant ce temps, le fossé se creusait de plus en plus entre les pays qui détiennent les connaissances, qui ont le meilleur accès à l'information, à la recherche, à l'innovation et à la technologie, et ceux qui, ne possédant pas de ressources suffisantes, n'ont pas pu tirer parti des progrès réalisés dans ces domaines.

C'est pourquoi ces nouvelles négociations revêtent une importance considérable car il nous appartient de faire en sorte qu'elles favorisent le renforcement de l'économie mondiale considérée comme un tout, mais surtout qu'elles garantissent à chacune des parties le plus grand bien-être, c'est-à-dire une amélioration substantielle des conditions de vie dans chacun des pays Membres du système. Cet objectif ne pourra être atteint que si les prochaines négociations aboutissent à un système multilatéral renforcé et doté d'une plus grande légitimité, ce qui ne sera possible que si la situation actuelle et les besoins des pays en développement sont véritablement pris en compte non dans une Déclaration purement rhétorique de la Conférence, et que cela se traduise par la mise en œuvre des Accords.

On ne saurait surestimer les risques de voir s'écrouler la forteresse institutionnelle édiflée par l'OMC en 50 ans si l'on ajoute aux questions qui sont de son ressort des questions multiples dont l'étude et la solution doivent rester l'apanage des instances créées pour s'en occuper, en faisant en sorte que tous les Membres adhèrent dans les meilleurs délais aux accords et engagements conclus dans le cadre des organismes spécialisés. Il est paradoxal que certains des pays qui sont le plus attachés à l'établissement d'un lien entre le commerce et les droits du travail n'aient pas encore signé la majorité des protocoles de l'Organisation internationale du travail. Il est évident que les questions de l'environnement et des droits du travail ne sont pas incompatibles avec les questions du commerce, mais il serait inacceptable que l'amélioration des normes dans ces domaines se fasse au prix de restrictions du commerce.

Il conviendrait également d'engager une réflexion sur le commerce équitable, non pas dans l'optique du maintien du statu quo, avec les avantages que cela signifie pour un nombre très restreint de pays, mais dans le but de mettre en place un système dans lequel tous les Membres auraient leur part des gains du libre-échange et auraient plus de possibilités de créer des emplois plus nombreux et meilleurs.

L'impossibilité pour les pays en développement d'avoir véritablement accès aux avantages du système est imputable entre autres à certaines dispositions des Accords sur les subventions, les sauvegardes et les mesures antidumping, qui ont fait que les exportations de plusieurs de nos produits, en dépit de leur faible part du marché de destination, sont tombés sous le coup de ces accords. C'est pourquoi nous avons présenté pour ces trois accords des propositions concrètes visant à une application moins stricte pour les pays en développement, notamment un relèvement de la marge *de minimis*.

Les prochaines négociations commerciales doivent laisser un plus large champ aux politiques nationales pour que des pays comme la Colombie puissent avancer vers la réalisation de leur objectif qui est de promouvoir la diversification et la compétitivité de l'économie afin de cesser d'être des exportateurs de produits de base et de devenir exportateurs d'articles manufacturés à plus forte valeur ajoutée et exportateurs de services. Pour pouvoir appliquer de telles politiques sur le plan national,

nous demandons la prolongation de la période de transition prévue dans certains des Accords. C'est le cas de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) dont le délai de cinq ans nous paraît insuffisant car aucune activité productive ne peut être mise en place et devenir compétitive en si peu de temps. La Colombie accorde un intérêt primordial aux mesures sur les investissements et liées au commerce et aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, qui sont indispensables pour notre stratégie de développement de la production qui a pour but de faire en sorte que les produits agricoles, les services et les produits industriels répondent aux exigences de plus grande compétitivité du commerce international. C'est pourquoi nous proposons que les mesures concernant les investissements et liées au commerce soient maintenues indéfiniment pour les pays en développement.

La clef de voûte du processus que nous lançons aujourd'hui, c'est sans aucun doute les négociations prévues sur l'agriculture. Il sera difficile d'arriver dans le domaine de l'agriculture à un régime libéralisé, dépourvu de subventions à l'exportation et assorti d'aides intérieures minimales, affranchi des pratiques qui faussent la concurrence sur les marchés mondiaux, comme le montrent les déclarations que nous avons entendues hier après-midi et ce matin. Nous accorderons une priorité absolue à cet objectif car nous ne devons pas oublier que le développement rural est indispensable pour améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, et plus encore pour instaurer la paix dans un pays comme la Colombie qui est secouée par de graves conflits internes et où des millions de personnes sont déplacées à cause de la violence, laquelle sévit précisément dans les zones rurales.

Il est évident que la concurrence déloyale vient des pays développés, qui ont en particulier des capacités de trésorerie leur permettant d'affecter des ressources quasiment illimitées à des subventions en faveur de leurs producteurs. C'est la raison pour laquelle il faut faire en sorte que les engagements découlant du nouveau cycle de négociations comportent l'élimination immédiate de ces aides génératrices de distorsions, processus qui aurait dû commencer il y a plusieurs années dans les pays développés, et obtenir en même temps une amélioration réelle de l'accès aux marchés pour les produits agricoles présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Voilà pourquoi nous rejetons la notion de multifonctionnalité, avec laquelle on cherche à retarder l'élimination immédiate de tous ces avantages artificiels et générateurs de distorsions qui ont joué contre notre production agricole. Nous demandons aussi des conditions meilleures et un véritable accès aux marchés pour les produits issus de programmes visant au remplacement des cultures illicites et la libération complète du commerce des produits tropicaux. Les propositions du Groupe de Cairns et celles présentées par la Colombie, dans la même optique que le Groupe de Cairns, sont claires à cet égard.

L'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les pays en développement est leur faible capacité institutionnelle, qui limite leur participation aux échanges et les empêche de profiter suffisamment des possibilités commerciales offertes par la libéralisation. Mais tout aussi grave est le fait que, faute de ressources humaines et financières, nos pays n'utilisent pas les instruments créés pour la défense de leurs droits et n'accèdent pas vraiment au système de règlement des différends dans des conditions d'égalité.

Pour répondre à cette préoccupation, un groupe important de pays développés et en développement ont entrepris de créer le Centre consultatif sur le droit de l'OMC, qui dispensera une formation et une assistance sur les règles et la jurisprudence commerciales multilatérales aux pays en développement Membres ainsi qu'à tous les pays les moins avancés.

Si nous avons choisi le cadre offert par cette troisième Conférence ministérielle pour tenir la cérémonie de signature de l'Accord instituant ce centre, c'est parce qu'il est le fruit d'un travail acharné et que nous voulons y associer tous les Membres de l'Organisation. Le gouvernement colombien remercie de leur soutien enthousiaste tous les pays qui nous ont secondés dans cette initiative et y ont pris part en tant que créateurs du Centre, en particulier les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Italie et le Canada.

Avant de terminer, je voudrais vous faire part d'une réflexion que m'inspirent les événements d'hier au cours desquels plusieurs délégués ont été en butte à l'agressivité de quelques manifestants alors qu'ils se rendaient à la cérémonie d'ouverture de la Conférence. Cet épisode que certains ont interprété comme une manifestation pacifique nous incite à réfléchir au paradoxe que nous présente le commerce mondial.

Comment se fait-il que les manifestations les plus dures se produisent précisément dans les pays qui profitent le plus du marché mondial?

Nos produits, comme certains d'entre nous hier, ont été la cible de toutes sortes d'actes d'hostilité, d'entraves, d'obstacles et d'attaques qui les empêchent de parvenir librement jusqu'aux marchés internationaux. Les manifestations d'hier, qualifiées par certains de pacifiques, se traduisent en langage commercial par des mesures phytosanitaires, des droits antidumping, des règles d'étiquetage et, dernière nouveauté, des normes du travail. Nous espérons que la présente réunion ainsi qu'une consolidation accrue du système préserveront pour nos produits la possibilité de participer de plus en plus à un marché mondial que nous souhaitons plus transparent, avec des règles plus équitables qui favorisent non seulement la croissance du commerce mais aussi l'amélioration de notre accès à la technologie et aux dernières découvertes dans le domaine scientifique et qui nous garantissent davantage d'investissements.

Il n'est pas logique que, le système ayant garanti l'accès des produits des pays développés à nos marchés, on dresse aujourd'hui des obstacles à l'accès de nos produits en invoquant des notions sophistiquées comme la multifonctionnalité ou le commerce équitable, sans tenir compte du fait que ce qui n'a pas été équitable pour nous, c'est précisément d'avoir dû affronter la concurrence, sur les marchés extérieurs et même sur nos propres marchés, des produits fortement subventionnés.

Nos pays, c'est vrai, n'ont pas un système assez efficace pour se permettre d'afficher la cohésion de la société civile et pour favoriser une prise de position face à la mondialisation comme nous l'avons vu hier, entre autres, parce que certains d'entre nous sont aux prises avec de graves problèmes d'ordre public interne, tout en s'évertuant à faire régner la paix, à consolider la démocratie, à combattre le trafic de drogues et à renforcer le secteur productif. Nous consacrons une grande partie de notre temps et de nos énergies à offrir à notre population un minimum pour répondre à ses besoins essentiels, qui demeurent aujourd'hui encore non satisfaits; voilà pourquoi notre société civile n'a guère la possibilité de s'organiser et de s'interroger sur l'orientation de la mondialisation.

Ce que nous attendons en fin de compte du cycle du développement, c'est le résultat suivant: obtenir pour notre offre à l'exportation un accès réel aux marchés des pays développés, des conditions équilibrées ainsi que des espaces réservés aux politiques nationales afin de renforcer le secteur productif, étant entendu que notre volonté d'honorer les engagements pris ne doit pas faire oublier nos faiblesses et nos réalités présentes, qui se traduisent aujourd'hui encore par une profonde récession économique dans plusieurs de nos pays.

Malgré sa situation critique sur le plan de l'ordre public, la Colombie est attachée au système commercial multilatéral dans lequel elle voit le meilleur instrument pour que nos pays puissent participer activement au processus de mondialisation qui, comme l'ont dit plusieurs orateurs précédents, ne constitue pas une option politique juste ou injuste, mais un processus historique qui est en marche et dont nous devons tirer le meilleur parti pour nos populations, par une action intelligente et dynamique.

La Colombie, pays membre de la Communauté andine, est engagée non seulement dans ce processus d'intégration, mais aussi dans celui de l'intégration de tout l'hémisphère des Amériques et dans le processus multilatéral. Aujourd'hui, sous la direction du Président Andres Pastrana, toute sa stratégie de développement vise à faire régner la paix, et elle cherche à y parvenir et à obtenir la

croissance économique et plus de créations d'emplois en suivant un modèle fondé sur l'exportation qui lui permette de créer les conditions structurelles voulues pour tirer parti de tout le potentiel que représentent pour le pays ses richesses naturelles et ses ressources humaines.

Nous sommes prêts à travailler de manière constructive pour que ce cycle de négociations renforce le système en y intégrant, ainsi qu'à ses règles, la totalité des produits et des services marchands ainsi que la totalité des pays. C'est pourquoi nous sommes heureux d'accueillir prochainement à l'Organisation plus de 30 nouveaux Membres, et en particulier la Chine. Nous nous emploierons à donner plus de légitimité au système, pour qu'il se transforme en véritable protecteur du bien-être de tous les pays Membres.

Tel est le défi que nous devons relever et tel est l'engagement que nous prenons.

---